

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le lundi 24 janvier 2011, à 19 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Robert Savard, Jacques Smith, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant quorum.

Est absent M. le conseiller Jean-Jacques Leduc.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi. Il est constaté que l'avis de convocation a été expédié au membre du conseil absent.

2011-01-005 PROLONGATION DE DÉLAI DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES ET DU PROGRAMME INFRASTRUCTURES DE LOISIRS DU CANADA POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU PARC MARQUETTE ET AUTRES SUJETS CONNEXES

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a annoncé qu'il permettait, sous certaines conditions, de compléter jusqu'au 31 octobre 2011 les projets subventionnés dans le cadre du programme Infrastructures de loisirs du Canada;

ATTENDU QUE, pour être prolongés jusqu'au 31 octobre 2011, ces projets doivent avoir été mis en chantier et avoir donné lieu à des coûts admissibles faits avant le 31 mars 2011;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport doit recevoir une résolution du bénéficiaire indiquant qu'il désire bénéficier du report de la date de fin des travaux et un engagement à terminer le projet et à assumer tous les coûts engagés après le 31 octobre 2011;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport doit recevoir une prévision des dépenses engagées de la date de début du projet au 31 mars 2011, une prévision des dépenses engagées entre le 1er avril 2011 jusqu'à la fin du projet ou au plus tard jusqu'au 31 octobre 2011 ainsi qu'un calendrier de construction détaillé jusqu'à l'achèvement du projet signé par un ingénieur;

VU la recommandation du coordonnateur au Service récréatif et communautaire requérant du conseil municipal l'autorisation de prolonger le délai de réalisation des travaux de réfection du terrain de soccer du parc Marquette;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield dépose une demande au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin de bénéficier du report de la date de fin des travaux pour la réalisation des travaux de réfection du terrain de soccer du parc

Marquette dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives et du programme Infrastructures de loisirs du Canada;

QUE la Ville s'engage à terminer le projet du parc Marquette et à assumer tous les coûts engagés après le 31 octobre 2011;

QUE la Ville fournisse avec la présente résolution les documents nécessaires pour obtenir le report de la date de fin des travaux pour la réalisation des travaux de réfection du terrain de soccer du parc Marquette.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

2011-01-006 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 14, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
 appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance extraordinaire du 24 janvier 2011.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier